

Règlement de consultation (RC)	<u>Marché public de Services</u> Audit des prestations d'entretien des locaux
---	--



Ville de Sallaumines

N° du marché : 2026016



Dématérialisation



Candidatures et offres remises obligatoirement par voie électronique via le profil acheteur
Profil acheteur de la Ville <https://marchespublics596280.fr>

Article 1. Dispositions générales

Objet des services : Audit des prestations d'entretien des locaux.

Lieu de prestation du service : Ville de Sallaumines, 62430 Sallaumines

Article 2. Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Le cahier des charges et son annexe
- Le cahier des clauses particulières du marché
- Fichier de décomposition de l'offre financière
- formulaire DC1 – Lettre de candidature (déclaration sur l'honneur)

Article 3. Conditions de la consultation

3.1.Procédure de passation

Le marché est passé par procédure adaptée.

3.2.Négociation

L'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

3.1.Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur.

Article 4. Présentation de la candidature

Le candidat présente sa candidature au moyen du formulaire DC1 (attestation sur l'honneur)
En outre, il présente son expérience et ses références

Article 5. Présentation de l'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

N°	Description
1	Un mémoire technique comprenant : • Une présentation de leur méthodologie • Un planning détaillé d'intervention • La composition de l'équipe mobilisée • Des références clients
2	La décomposition du prix global et forfaitaire Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire est autorisée :

La méthodologie de l'audit peut varier sans remettre en cause son périmètre et but.

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 60 jour calendaire, à compter de la date limite de présentation des offres.

Article 6. Critères d'attribution et choix de l'offre

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
	<i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Valeur technique	60
2.1	Compétences de l'équipe proposée	20
2.2	Pertinence et qualité de la méthodologie	30
2.3	Délai d'exécution	10
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Article 7. Modalités de remise des plis

Les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions sur le profil d'acheteur avant

Le 14 septembre 2026 à midi

Article 8. Attribution du marché

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- Un acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- RIB
- Attestation d'assurance
- Attestation de régularité fiscale
- Attestation de vigilance sociale